

Roche-Brune Funds - Capital Brain

Spécificités du Compartiment

1 Devise de Référence du Compartiment

La Devise de Référence du Compartiment est l'euro (EUR).

2 Objectifs de gestion et politique d'investissement

- **Objectif de gestion :**

Le Compartiment vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le STOXX® Global 1800 dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement principal en actions cotées internationales (principalement Amérique du Nord, Europe et Japon), en adoptant une logique ISR.

- **Indicateur de référence :**

- Indice STOXX® Global 1800 Total Return EUR (Code Bloomberg : SXW1R Index) ; cet indice est calculé dividendes nets réinvestis, exprimé en Euro et n'est pas couvert contre le risque de change.

L'indice STOXX® Global 1800 est l'agrégat des indices régionaux suivants :

- STOXX ® North America 600 ;
- STOXX ® Asia/Pacific 600 ;
- STOXX ® Europe 600.

Plus d'informations sur les indices :

http://www.stoxx.com/download/indices/rulebooks/stoxx_indexguide.pdf

Cet indicateur a été retenu, car il est représentatif d'un placement international en actions, tant européennes, qu'asiatiques et américaines.

Le Compartiment n'a toutefois pas pour vocation de répliquer, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel, la composition d'un quelconque indicateur de référence mais de surperformer ce même indicateur de référence.

- **Politique d'investissement :**

Le Compartiment est essentiellement investi (**90% minimum**) directement dans des actions d'entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à un (1) milliard d'euros au moment de l'investissement et dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE (la liste complète est consultable à l'adresse : www.oecd.org), dont :

- au minimum 20% de son actif net dans des actions de sociétés, ayant leur siège social en Europe OCDE (Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse) ;
- au minimum 30% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social en Amérique du Nord OCDE (Etats-Unis, Canada, Mexique) ;
- au maximum 20% de son actif net dans des sociétés ayant leur siège social au Japon ;
- au maximum 10% de son actif net dans des sociétés ayant leur siège social en dehors de l'OCDE ;

- au maximum 10% de son actif net dans des sociétés ayant leur siège social dans des pays membres (ou régions) de l'OCDE autres que le Japon, l'Europe et l'Amérique du Nord.

Quand bien même le Compartiment investit (90% minimum tel que décrit ci-dessus) directement dans des actions d'entreprises, la Société de Gestion pourra investir dans des instruments financiers dérivés listés afin d'exposer davantage le Compartiment aux marchés actions ou au contraire afin de réduire son exposition sur ces mêmes marchés. Il en résulte que la Société de Gestion se permet une exposition aux marchés actions du Compartiment qui pourra fluctuer entre 60% et 120% de l'actif net du Compartiment en fonction de la stratégie de surexposition ou de couverture appliquée. Les gérants pourront utiliser à la marge des futures à des fins de couverture ou d'exposition à des secteurs donnés (secteur financier sur lequel nous avons fait le choix de ne pas faire de sélection de titres).

En outre, le Compartiment pourra recourir aux instruments financiers à terme pour couvrir le portefeuille face aux risques de crédit et de taux qui représentent au maximum 25% de l'actif net du Compartiment.

Compte tenu du fait que le Compartiment sera amené à investir dans des actions libellées dans des devises autres que la Devise de Référence du Compartiment, la Société de Gestion pourra couvrir le risque de change de manière discrétionnaire via l'utilisation d'instruments financiers dérivés listés ou de gré à gré. Ainsi le Compartiment pourra être exposé à un risque de change, qui pourra aller de 0 à 120% de l'actif net en fonction de son exposition au marché des actions et de son degré de couverture du risque de change.

A titre accessoire, le Compartiment pourra investir :

- jusqu'à 10% de son actif net dans des sociétés, ayant une capitalisation boursière inférieure à un (1) milliard d'euros, et 10% de son actif net dans des entreprises, ayant leur siège social en-dehors de l'OCDE ;
- dans des instruments de dettes et des instruments du marché monétaire en direct, à hauteur de 10% maximum de son actif net (incluant les Bons du Trésor Français (« BTF »), les Titres de Créances Négociables (« TCN » français ou étranger « Commercial Paper ») privés ou publics et les titres d'émetteurs publics des pays de l'OCDE. La notation de ces différents instruments ne sera pas inférieure au moment de leur souscription à BBB- selon l'échelle Standard and Poor's (ou équivalent chez Moody's ou autres établissements procédant à des notations) ou notation jugée équivalente par le gérant. Dans ce cadre, et au sein de l'univers d'investissement, le gérant procède à sa propre analyse du risque de crédit pour sélectionner un titre de taux à l'achat ou à la vente, et donc sans recourir exclusivement et mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation.
- dans d'autres fonds dans la limite de 10% maximum de son actif net.

Le Compartiment n'investira pas dans des « Contingent Convertible Bonds (Cocos) », ni dans des ABS/MBS, ni dans des obligations émises par des émetteurs défaillants (« defaulted bonds »), ni dans des transactions de gestion efficace de portefeuille.

- **Stratégie d'investissement :**

Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement, dont la société de gestion est propriétaire et dénommée M.U.S.T. ® (Measurement Under Standardized Tools). Le Compartiment bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie de sélection d'un nombre limité d'actions (stock picking « pur »), qui lui permet de sélectionner des titres, dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont jugés intéressants, selon l'analyse de gestion.

La philosophie de gestion développée par le Compartiment repose sur la conviction de l'équipe de gestion qu'il est possible en analysant finement les données comptables des entreprises de mesurer leur

degré potentiel d'attractivité et d'établir des comparaisons à l'intérieur de groupes de sociétés comparables (peers group). Un portefeuille constitué de sociétés, jugées intéressantes selon l'analyse de la société de gestion, acquises à un prix raisonnable, devrait donc produire sur une longue période une performance supérieure à la moyenne.

Le processus de gestion se fonde sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.® (analyse financière) et une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers prospectifs clés), une analyse ISR (intégrant des critères E.S.G notés à partir d'un référentiel interne composé de 5 piliers et alimenté par des agences de notation)*, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces critères d'analyse modules ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

*Les 5 piliers de l'analyse ISR sont : la Gouvernance (50% de la note - exemple : taux d'indépendance des membres du conseil), le Capital Humain (12,5% - ex : politique de santé/sécurité), les Parties Prenantes Externes (12,5% - ex : innovation produits pour répondre aux attentes des clients), l'Environnement (12,5% - ex : système de management environnemental) et les Controverses (12,5%) »

Une multitude d'indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier. Ces exemples sont donnés à titre indicatif.

Le processus ISR s'applique à toutes les actions sélectionnées en portefeuille. Parmi les actions sélectionnées, certaines peuvent ne pas être notées. Néanmoins, la société de gestion a l'objectif de retenir, dans une proportion au moins égale à 90% du portefeuille, les actions d'entreprises dotées de notations ESG supérieures ou égales à C+ (sur une échelle de A+ à D-). Les notations ESG couvrent 90% minimum de la poche actions, qui elle-même représente 90% des investissements du compartiment. Seulement 10% de la poche actions peut consister en des actions ne disposant pas de notation ESG. Pour les 90% restants, chaque action doit respecter une notation ESG minimum de C+ sur une échelle de A+ à D-. Les actions sélectionnées peuvent appartenir à tout secteur. La SGP reste toutefois à l'écart des jeux d'argent qui lui semblent incompatibles avec le métier de gérant pour compte de tiers. Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

La construction de portefeuille est davantage fondée sur les performances économiques de l'entreprise, que sur ses ratios comptables et boursiers. La répartition du portefeuille peut faire l'objet d'ajustements pour éviter toute concentration non fondée sur un secteur d'activité ou sur des tailles de capitalisations boursières jugées trop peu liquides.

La stratégie de gestion vise une large diversification en termes de secteurs d'activité (sans limitation particulière), de pays de l'OCDE, de taille de capitalisation boursière dès lors qu'elles sont supérieures à un (1) milliards d'euros (au moment de l'investissement) et de style de valeurs (value/growth).

Les décisions d'investissement sont systématiquement validées en tenant compte de la notation extra-financière de l'émetteur.

Approche « ISR » (Investissement Socialement Responsable) de ROCHE-BRUNE SAS :

Référentiel ESG propriétaire & méthodologie :

Soutenue et menée par toute l'équipe de gestion, notre analyse ISR intègre depuis 2009 une approche basée sur un référentiel de notation ESG propriétaire. Ce dernier est composé

de 5 piliers pondérés de la manière suivante : la Gouvernance (50% de la note – exemple : taux d'indépendance des membres du conseil), le Capital Humain (12,5% - ex : politique de santé/sécurité), les Parties Prenantes Externes (12,5% - ex : innovation produits pour répondre aux attentes des clients), l'Environnement (12,5% - ex : système de management environnemental) et les Controverses (12,5%). Une multitude d'indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier. Ces exemples sont donnés à titre indicatif. L'emphase est mise sur le critère de la Gouvernance que nous considérons comme le garant des autres piliers ESG.

Ce référentiel propriétaire est alimenté notamment par les agences de notation extra financière suivantes : Asset4 pour les LargeCaps et Gaia pour les Small&MidCaps.

Il convient de souligner qu'une nouvelle version de ce référentiel ESG propriétaire a été mise en place spécifiquement pour la zone Asie. Cette dernière vise à se délester des biais culturels de la région pour une meilleure appréciation de l'analyse ESG des entreprises asiatiques.

Un comité Extra-financier se tient semestriellement avec Ethifinance (fournisseur indépendant de données et expert ISR) afin d'étudier les évolutions à prendre en compte pour notre stratégie ISR.

Processus et politique de gestion ISR :

L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient en complément de l'approche M.U.S.T.®. (analyse financière).

Les notations ESG couvrent 90% minimum de la poche actions, qui elle-même représente 90% des investissements du compartiment. Seulement 10% de la poche actions peut consister en des actions ne disposant pas de notation ESG. Pour les 90% restants, chaque action doit respecter une notation ESG minimum de C+ sur une échelle de A+ à D-. Les actions sélectionnées peuvent appartenir à tout secteur. La SGP reste toutefois à l'écart des jeux d'argent qui lui semblent incompatibles avec le métier de gérant pour compte de tiers.

3 Facteurs de risque

Les fonds des investisseurs seront principalement investis dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est dès lors averti que la Société de Gestion ne peut garantir que l'objectif de performance du Compartiment sera atteint et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Le Compartiment est exposé à plusieurs facteurs de risque :

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué. Autrement dit, le risque de capital survient lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion est discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions, de l'univers d'investissement, et de la sélection des valeurs par la société de gestion. Il existe un risque que les opportunités d'investissement soient telles que les objectifs de performance ne peuvent être atteints, entraînant ainsi le risque que la Valeur Nette d'Inventaire baisse.

Risque actions et de marché : les baisses des marchés actions peuvent entraîner des baisses importantes de la valeur liquidative du Compartiment. La valeur liquidative de ce dernier est susceptible de varier en fonction des évolutions des cours des titres en portefeuille. Les évolutions des cours des titres peuvent être le fait des mouvements de marché, de la conjoncture économique, et également de facteurs impactant directement telle ou telle valeur en portefeuille. Les variations du marché actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du Compartiment, et avoir un impact négatif sur l'évolution de sa valeur liquidative. Le Compartiment peut être exposé directement ou indirectement sur des titres de moyennes capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces titres peuvent être moins liquides que les titres de grandes capitalisations, compte tenu des faibles volumes échangés. Ces titres sont susceptibles, surtout lors d'une baisse des marchés, de connaître à court terme une volatilité des cours et des écarts importants entre prix de vente et prix d'achat. L'effet combiné de la volatilité des cours et de la liquidité restreinte de ces marchés, peut affecter de manière négative la performance du Compartiment.

- **Risque de concentration** : en raison de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la concentration du portefeuille sur des valeurs spécifiques, sur une zone géographique, une taille de capitalisation ou un secteur d'activité, une baisse de la valeur liquidative peut intervenir, en cas de mouvements de marchés négatifs affectant ces secteurs.

- **Risque de volatilité** : l'investisseur est soumis à un risque de volatilité comparable à celui de l'indicateur de référence.

- **Risque propre au modèle** : l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la construction du portefeuille, ainsi que la sélection et la pondération des actifs sont réalisées d'après le modèle M.U.S.T. ® développé par ROCHE-BRUNE. Il est possible que l'utilisation de ce modèle ne permette pas de sélectionner les actifs les plus performants.

- **Risque de taux** : les investissements en des produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) rend le Compartiment sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du Compartiment, en cas de variation de la courbe des taux.

- **Risque de crédit** : la valeur liquidative du Compartiment est susceptible de baisser, soit en raison de la possible dégradation de la notation d'un émetteur de titres de créances négociables, soit en raison de l'impossibilité pour un émetteur de titres de créances négociables de faire face à ses échéances.

- **Risque de change** : le Compartiment sera investi sur les marchés internationaux et peut présenter un risque de change lié, soit aux actifs détenus physiquement qui sont libellés dans une devise différente de la Devise de Référence (l' Euro), soit aux actifs détenus de manière implicite via des contrats financiers sur actions négociés dans une devise différente de la devise de comptabilité du Compartiment. Une fluctuation des devises est donc susceptible de faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

- **Impact des instruments financiers dérivés** : l'utilisation d'instruments financiers à termes (dérivés) permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, d'exposer le Compartiment de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations des équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative du Compartiment serait d'autant plus importante et plus rapide. La détermination du risque sera basée sur la méthode des engagements et le niveau d'exposition globale maximum de l'actif net sera de 120% de l'actif net du Compartiment

En cas de recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré, le Compartiment n'investira que dans des transactions qui peuvent être résiliées à tout moment. La Société de Gestion définira des limites de risque de contrepartie en-dessous des limites légales applicables afin de pouvoir couper de manière préventive toutes les positions susceptibles de dépasser ces mêmes limites. Le Compartiment n'aura dès lors pas d'obligation de mettre un mécanisme de garantie en place étant donné qu'il sera à tout moment en mesure de respecter les limites de risque imposées par la réglementation luxembourgeoise.

- **Risque lié à l'investissement dans des actions des pays émergents** : les risques de marché et de crédit sont amplifiés par les investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative du

Compartiment pourra donc avoir le même comportement. En cas de baisse des marchés actions émergentes, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

4 Profil des investisseurs types

- Les **actions FI, IC et ID** du Compartiment sont destinées aux investisseurs institutionnels.
- Les **actions FP, PC et PD** du Compartiment sont destinées à tous souscripteurs.

De façon générale, le Compartiment s'adresse aux investisseurs, qui souhaitent investir dans un Compartiment s'exposant principalement aux risques actions des marchés des pays de l'Union européenne, des pays d'Amérique du Nord et du Japon.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle.

Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à l'horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il vous est par ailleurs recommandé de vous renseigner auprès de votre conseiller habituel. La diversification des placements est fortement recommandée, afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans.

5 Date d'Evaluation

La Date d' Evaluation sera chaque Jour Ouvrable Bancaire. La Valeur Nette d'Inventaire correspondante du Compartiment et les Valeurs Nettes d'Inventaire par Classes seront matériellement calculées le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant la Date d'Evaluation.

6 Caractéristiques des Classes d'actions

Nom de la Classe	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Montant minimum de Souscription (souscription initiale et souscription subséquente)	Devise de libellé	Prix initial de souscription	Décimalisation
Actions FI	Investisseurs institutionnels qui souscrivent pour la première fois avant le 30 juin 2016	Capitalisation	10.000 euros	Euro (€)	1.000 €	millième d'action
Actions FP	Tous souscripteurs qui souscrivent pour la première fois avant une date déterminée par le Conseil d'Administration	Capitalisation	1.000 euros			
Actions IC	Investisseurs institutionnels	Capitalisation	500.000 euros			
Actions ID		Distribution				

Nom de la	Souscripteurs	Affectation des sommes	Montant minimum de Souscription (souscription initiale et souscription subséquente)	Devise	Prix initial de	Décimalisation
Classe Actions PC	concernés Tous souscripteurs	distribuables Capitalisation	1.000 euros	de libellé	souscription	

Actions PD		Distribution				
------------	--	--------------	--	--	--	--

Le Compartiment peut, à sa discrétion, adapter les montants initiaux de souscription ci-dessus. Dans ce cas, le Compartiment veillera à ce que les investisseurs concernés soient traités de manière égalitaire. Le Compartiment n'applique pas de montant minimum de détention à la date de ce Prospectus.

Le Compartiment peut, à sa discrétion, décider de fermer à la souscription une Classe d'Actions après avoir atteint un certain montant de valeur Nette d'Inventaire. Dans ce cas, le Compartiment veillera à ce que les investisseurs soient traités de manière égalitaire.

7 Souscription

7.1 Souscriptions initiales

Nom de la Classe	Date de lancement et souscription initiale
Actions FI	Cette Classe sera lancée à la Date d'Évaluation du 18 décembre 2015, avec une période de souscription initiale le 18 décembre 2015.
Actions FP	Cette Classe sera lancée ultérieurement sur décision du Conseil d'Administration.
Actions IC	Cette Classe sera lancée ultérieurement sur décision du Conseil d'Administration.
Actions ID	Cette Classe sera lancée ultérieurement sur décision du Conseil d'Administration.
Actions PC	Cette Classe sera lancée ultérieurement sur décision du Conseil d'Administration.
Actions PD	Cette Classe sera lancée ultérieurement sur décision du Conseil d'Administration.

La Classe d'actions FI sera fermée à la souscription le 30 juin 2016 au plus tard à douze (12) heures et trente (30) minutes CET / CEST, ou à toute autre date décidée par le Conseil d'Administration. Toutefois, les actionnaires fondateurs de la Classe d'actions FI (porteurs ayant souscrit à la Classe d'actions FI lors de la période de souscription initiale partant de la date de création de la Classe concernée au 30 juin 2016) pourront souscrire à nouveau à la Classe d'actions FI pendant toute la durée de vie du Compartiment.

La Classe d'actions FP sera fermée à la souscription à compter de toute date décidée par le Conseil d'Administration. Toutefois, les actionnaires fondateurs de la Classe d'actions FP (porteurs ayant souscrit à la Classe d'actions FP lors de la période de souscription initiale partant de la date de création de la Classe concernée à la date décidée par le Conseil d'Administration) pourront souscrire à nouveau à la Classe d'actions FP pendant toute la durée de vie du Compartiment.

7.2 Souscription ultérieure / Heure limite

Les Actions sont disponibles pour toutes souscriptions ultérieures à la Date d'Évaluation. Les demandes de souscription doivent être reçues par l'Agent de Registre et de Transfert au plus tard à douze (12) heures et trente (30) minutes CET / CEST à la Date d'Évaluation applicable, afin d'être exécutées sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable à cette Date d'Évaluation. Les demandes de souscription reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après cette heure limite seront exécutées sur base de la prochaine Date d'Évaluation.

Le montant de la souscription à payer par les investisseurs doit être reçu au plus tard deux (2) Jours Ouvrables Bancaires, à compter de la Date d'Evaluation applicable. En conséquence, les ordres de souscription pourront être effectués en montant ou en nombre d'Actions.

Tout ordre de souscription, dont le paiement n'aurait pas été reçu aux heures limites ci-dessous au plus tard, sera traité sur la base de la prochaine Date d'Evaluation ou rejeté à la discrétion du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de la Section 10.2 « Souscriptions ultérieures ».

8 Rachat / Heure limite

Les actionnaires ont le droit de demander le rachat de leurs Actions à chaque Date d'Evaluation. Les demandes de rachat doivent être reçues par l'Agent de Registre et de Transfert au plus tard à douze (12) heures et trente (30) minutes CET / CEST à la Date d'Evaluation applicable, afin d'être exécutées sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable à cette Date d'Evaluation. Les demandes de rachat reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après cette heure limite seront exécutées sur la base de la prochaine Date d'Evaluation.

Le montant des rachats sont payés aux investisseurs au plus tard deux (2) jours Ouvrables Bancaires, à compter de la Date d'évaluation applicable.

9 Conversion / Heure limite

Les demandes de conversion doivent être reçues par l'Agent de Registre et de Transfert au plus tard à douze (12) heures et trente (30) minutes CET / CEST à la Date d'Evaluation applicable, afin d'être exécutées sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable à cette Date d'Evaluation. Les demandes de conversion reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après cette heure limite seront exécutées sur la base de la prochaine Date d'Evaluation.

10 Frais

Nom de la Classe	Frais de souscription (maximum)	Frais de rachat (maximum)	Frais de conversion (maximum)	Frais de gestion (maximum)	Frais d'administration centrale (maximum)*	Taxe annuelle	Commission de surperformance (maximum de la différence)
Actions FI	2%	Néant	Néant	0,40%	0,25%	1bp	20%
Actions FP	2%	Néant	Néant	0,40%	0,25%	5bp	20%
Actions IC	2%	Néant	Néant	0,80%	0,25 %	1bp	20%
Actions ID	2%	Néant	Néant	0,80%	0,25 %	1bp	20%
Actions PC	5%	Néant	Néant	1,80%	0,25 %	5bp	20%
Actions PD	5%	Néant	Néant	1,80%	0,25 %	5bp	20%

*Si les frais effectivement chargés par l'Administration Centrale devaient être supérieurs aux frais indiqués dans le tableau ci-dessus, la partie excédentaire de ces frais serait alors prise en charge par la Société de Gestion.

S'agissant de la commission de surperformance : pour chaque Classe d'Action, une commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe à compter du premier jour de l'exercice social (ou exceptionnellement, pour la première fois, à compter de la date de lancement du Compartiment ou de la Classe concernée) et payable annuellement à la Société de gestion à la fin de chaque exercice social et pour la première fois à la fin de l'exercice social clos en 2016.

Cette commission de surperformance est calculée sur la base de chaque exercice social, sur la base d'un taux de 20% en appliquant les conditions suivantes :

- La Valeur Nette d'Inventaire de la Classe au dernier jour ouvré du mois de décembre (nette de frais mais pas de commission de surperformance) doit être supérieure (i) au prix initial de souscription de cette Classe pour le premier exercice ou (ii) à la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe applicable au début de ce même exercice social pour chacun des exercices sociaux suivants ;
- La performance de la Classe doit être supérieure à celle de l'indicateur de référence du Compartiment (Indice STOXX® Global 1800 Total Return EUR (Code Bloomberg : SXW1R Index)) et seul l'excédent de performance par rapport à cet indicateur de référence est retenu pour calculer la commission de surperformance.

En cas de rachat au sein d'une Classe d'Actions au cours d'un exercice social, la commission de surperformance relative à ces actions sera calculée comme si la date du rachat de ces actions était la fin de l'exercice et deviendra payable immédiatement après la Date d'Evaluation applicable.

Si la convention de gestion entre la Société et la Société de Gestion est résiliée avant la fin d'un exercice, la commission de surperformance à l'égard de l'exercice en question sera calculée et payée comme si la date de résiliation était la fin de cet exercice.

Les transferts ou conversions d'actions seront traités comme des rachats et souscriptions aux fins du calcul de la commission de surperformance.

Dans le cas d'une sous-performance de la Classe d'Actions considérée (nette des frais de gestion) par rapport à l'indicateur de référence du Compartiment (Indice STOXX® Global 1800 Total Return EUR (Code Bloomberg : SXW1R Index)), la provision pour commission de surperformance sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante (si applicable) au cours de ce même exercice social.

En outre, les Classes d'Actions supporteront d'autres dépenses, telles que les frais de Banque Dépositaire, les frais bancaires, les frais de courtage, les frais de transaction payables tant aux contreparties qu'à l'Administration Centrale, les honoraires des auditeurs, les frais légaux et autres impôts, et les autres frais décrits dans la Section 18. « **Frais** » de la Partie A. du présent Prospectus.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Compartiment, il convient de se reporter aux documents d'informations clés pour l'investisseur (**DICI**) et aux rapports annuels.

Un investisseur qui souscrit, convertit ou rachète des Actions par l'intermédiaire d'agents payeurs, peut être tenu de payer de frais liés aux opérations effectuées par lesdits agents payeurs dans les juridictions dans lesquelles les Actions sont offertes.